



La Police cantonale vaudoise présente sur les réseaux sociaux...

La Police cantonale est présente depuis 3 ans sur les principaux réseaux sociaux. Elle y publie de nombreux messages de prévention et de sensibilisation. La proximité en 2014, c'est aussi être présent sur les smartphones et les tablettes des citoyens.

La Police cantonale vaudoise, ancrée dans son temps, diffuse maintenant depuis 3 ans ses messages sur Facebook et Twitter, plateformes aujourd'hui incontournables pour la transmission d'information à grande échelle. Ces outils offrent de plus la possibilité de relier les messages et campagnes des polices du monde entier. Ces plateformes nous permettent également de répondre directement aux sollicitations des citoyens.

Dans ce but, un groupe de travail de la Police cantonale, composé du Chef de la prévention criminalité, d'un chargé de missions stratégiques, d'un spécialiste multimédias et d'un gendarme de la prévention routière, se réunissent chaque semaine afin d'élaborer une stratégie de communication et une planification des publications sur les principaux réseaux sociaux.

Forcés de jongler avec les différentes contraintes de ces plateformes et ayant pour objectif d'être les plus percutants possibles, les membres du groupe travaillent quotidiennement à diffuser des messages synthétiques et des vidéos et infographies parlantes et ce, pour sensibiliser le grand public.

Le mois de février verra notamment la diffusion d'une campagne sur les dangers du SMS au volant. Plusieurs publications et informations sur cette problématique, seront progressivement postées sur la page de la Police cantonale vaudoise.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur la page Facebook de la Police cantonale : <https://www.facebook.com/policevd>, ou sur son fil Twitter : <https://twitter.com/Policevaudoise>

"Pornographie: Agir de bon droit"

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC), qui a sorti en décembre 2013 la première édition de sa brochure traitant de la pornographie et de son cadre réglementaire, cherche à informer la population sur les dérives inhérentes à cette problématique et les comportements susceptibles d'être jugés illégaux.

Le dépliant, qui propose en premier lieu une définition de la pornographie et son inscription dans la loi, éclaire sur les conditions d'exigence pour conférer à un contenu, aux yeux de la loi, un caractère pornographique.

Ainsi, il est expliqué que lorsqu'une jeune fille de 14 ans se prend nue en photo, il peut s'agir de pornographie enfantine, même si elle l'a fait volontairement. En effet, l'article 197, chiffre 1, (protection de la jeunesse) du Code pénal suisse dénonce toute diffusion "d'écrits, enregistrements sonores ou visuels pornographiques à une personne de moins de 16 ans".

Même si le réalisateur et/ou diffuseur du contenu en question est mineur, et qu'il en est lui-même l'objet, il peut être poursuivi pénalement et puni d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire. La situation est la même lorsque la fabrication dudit contenu implique des actes répréhensibles ou punissables (cf. art 197, chiffre 3), soit des actes d'ordre sexuel avec enfants, animaux, excréments humains ou comprenant des actes de violence. L'interdiction porte à la fois sur la réalisation du contenu, son téléchargement, sa possession et sa diffusion. Au final, la décision de le juger pornographique ou non, revient au juge.

Le sexting, soit l'envoi de messages, photos et vidéos sexy par smartphone entre les jeunes, pose un problème particulier au cadre légal qui régit la problématique des "représentations sexuelles avec enfants ou ados de moins de 16 ans".

Ce phénomène d'actualité met en avant la perte de contrôle de l'image diffusée. Il est, en conséquence, très important de rappeler aux jeunes de faire preuve de réflexion et prudence, quant au contenu qu'ils transmettent à des tiers. En plus de risquer de perdre le contrôle de leur image numérique, ils peuvent également faire face à des poursuites, si le contenu de leur réalisation est qualifié d'infraction à la loi.

Les services de police sont à votre disposition pour vous conseiller, si vous vous retrouvez un jour confronté à cette problématique.

Liens utiles:

- Pour télécharger la brochure de la Prévention suisse <http://www.skppsc.ch/10/fr/links.php?cat=42>
- Services jeunesse de la police : www.skppsc.ch/link/servicesjeunesse
- Centres cantonaux de consultation pour l'aide aux victimes : www.aide-aux-victimes.ch
- N° d'aide de la Pro Juventute et lien vers les centres cantonaux de conseil : www.147.ch

"NAMETAG"

A l'ère du numérique et de la prééminence des réseaux sociaux, l'application NameTag est destinée à concerner une importante proportion de la population mondiale. Ce nouveau logiciel de reconnaissance faciale permettra d'accéder aux données sur les réseaux sociaux de chaque individu croisé dans la rue et ce, par une simple photographie. Il suffira de prendre une photo de l'anonyme, qui sera par la suite envoyée à un serveur avant d'être finalement "soumise à un processus comparatif apposé à des millions de données hébergées sur les réseaux sociaux et les sites de rencontres". Cette application permettra alors d'obtenir des informations, comme le nom, profil et photographie, de chaque individu qui a croisé son chemin. Bien que le créateur fasse la promotion de son logiciel comme un moyen de rendre plus sûres les interactions sociales en ligne et hors-ligne, les défenseurs de la vie privée sur Internet s'insurgent notamment contre la mise à mal de la confidentialité des données des internautes.

La diffusion grand public d'une application comme NameTag et une raison supplémentaire de faire preuve d'une extrême vigilance quant au contenu des informations que l'on diffuse sur Internet, et les réseaux sociaux en particulier.

<http://www.ladn.eu/actualites/donne-moi-photo-dirai-qui.19810.html>



L'ESSENTIEL DE LA COM'

29 JANVIER 2014

Nous serons présents à Habitat & Jardin du 8 au 16 mars 2014 à Beaulieu / Lausanne. Venez nous rejoindre pour parler sécurité de votre logement et tout autre problème lié à la sécurité.



Pour lire le magazine de la Polcant :

<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/policecantonale/publications/polcant-information>

Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Arrondt Est vaudois : [Adj Borloz Christian](#), 021 557 88 21

Arrondt La Côte : [Adj Genton Etienne](#), 021 557 96 21

Arrondt Nord vaudois Ouest : [Adj Mermod Willy](#), 024 557 70 21

Arrondt Nord vaudois Est : [Adj Perruchoud Gilles](#), 024 557 70 21

Arrondt Lausanne : [Ipa Bourquenoud Christian](#), 021 644 82 77